

Bilan succinct de la session relative aux PEDR du CNU 60 6 au 8 Juillet 2020 Nantes

Les comptes-rendus des précédentes sessions sont accessibles sur le blog du GTT-AUM :
<https://gttaum.wordpress.com/2019/03/12/cnu-60-compte-rendus-et-conseils/>

NB : Ce document rend compte le plus factuellement possible les contenus des discussions, il ne s'agit pas de la synthèse de la position des élus du GTT-AUM.

I. Objectifs de la session PEDR CNU

Il est rappelé que le ministère impose, par rapport au nombre de candidatures déposées, que la note globale soit A pour les 20% meilleurs dossiers (de la plus grande qualité), B pour les 30% suivant (satisfait pleinement aux critères) et C pour les 50% restants (mériterait d'être consolidé).

II. Déroulement de la session PEDR CNU 60 de 2020

Malgré la crise liée à la COVID-19, la section 60 a souhaité maintenir sa session en présentiel à Nantes en limitant toutefois au quorum le nombre de personnes en présentiel et en respectant les gestes barrière (propreté, port du masque et distanciation physique). Les autres membres ont accédé aux débats et délibération en visioconférence. La session PEDR des maîtres de conférences s'est tenue du 6 au 7 juillet avec 22 MCF et 9 PR et la session PEDR des professeurs des universités (PR) du 7 au 8 avec 23 PR.

La section 60 a décidé depuis plusieurs années de considérer séparément les dossiers des maîtres de conférences et les professeurs et donc de faire la répartition 20% de A 30% de B et 50% de C séparément. Cette règle a de nouveau été appliquée cette année, pour les professeurs, la répartition est effectuée par grade.

Pour information, le tableau ci-dessous donne donc le nombre de dossiers par corps et les répartitions que la section a à effectuer en catégories A, B et C.

	Effectif	A	B	C
MCF	236 (222 en 2019, 230 en 2018 227 en 2017)	47	71	118
PR	156 (152 en 2019, 159 en 2018 189 en 2017)	31	47	78

Les dossiers sont expertisés par 2 rapporteurs dont au moins un est spécialiste du domaine ; Il est vérifié qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les experts CNU nommés et le collègue qui demande la PEDR. Les dossiers sont téléchargeables depuis le site du CNU par les deux experts nommés.

Le dossier global est évalué selon les 4 critères suivants portant sur la **période stricte** des 4 dernières années (du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019) :

- Production scientifique,
- Encadrement scientifique,
- Diffusion et rayonnement,
- Responsabilités scientifiques.

Chacun des experts doit remplir une fiche d'évaluation jointe en annexe puis renseigne un document bilan avec une proposition pour l'évaluation.

Lors de la session, pendant une première phase, les deux experts échangent pour confronter leur opinion sur le dossier, ils peuvent alors faire évoluer leur position pour remonter une évaluation commune ou maintenir leur différence. Dans une seconde phase, les classements sont débattus, puis votés.

Les collègues présents à la session CNU et relevant du même établissement que celui du collègue dont le dossier est examiné ne s'expriment pas ni à l'oral, ni par vote.

III. Synthèse des débats de la session PEDR CNU 60 2020

Le pourcentage attribué à chaque catégorie (A, B ou C) est calculé en fonction du nombre de dossiers déposés pour la session de l'année en cours. Plus il y a de demandes, plus il y a donc de dossiers répartis dans chacune des trois catégories. Certaines sections encouragent leurs membres à déposer systématiquement une demande, ce qui de fait augmente, mécaniquement, le nombre de A et B à attribuer.

Suite aux débats lors de la session 2020, nous pouvons dégager différents éléments qui ont été pris en compte dans les dossiers ; une synthèse est proposée dans les parties ci-dessous par critères.

De manière générale, pour construire le dossier, il est fondamental de suivre les recommandations de la section visibles sur le site de la section :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

Ce site va être réactualisé en 2020.

Afin que les rapporteurs (2 par dossier) puissent appréhender à juste titre les activités menées il est important de les expliquer sans trop les détailler. Le dossier doit donc être clair, précis et factuel.

Aussi, les dossiers doivent être honnêtes. Comme la section CNU 60 est constituée de membres relevant de diverses disciplines/thématiques représentatives de l'ensemble de son périmètre, un dossier artificiellement enjolivé, ou un dossier où la période d'évaluation n'est pas respectée, peut susciter le doute, ce qui a toujours un effet négatif.

1. Production scientifique

Il faut classer correctement les travaux et par exemple de la façon suivante :

- Séparer les revues internationales à comité de lecture, des revues nationales à comité de lecture ;
- Séparer les revues open-access, qui feront l'objet d'une attention particulière, des autres revues ;
- Séparer les revues à comité de lecture des congrès avec actes ;
- Séparer les congrès internationaux et les congrès nationaux, avec et sans actes ;

- Séparer les brevets internationaux, des brevets nationaux.

Attention :

Seuls les travaux publiés ou présentés dans la période concernée sont pris en compte (**les articles acceptés mais qui ne sont pas encore publiés, ne sont pas pris en compte**).

Les revues internationales, pour être comptabilisées, doivent d'une part être référencées (p. ex. WoS-JCR ou Scopus) et d'autre part être *reconnues par la section* (attention aux revues prédatrices). Les articles en anglais, publiés à partir de 2010, dans les 4 revues : Comptes Rendus Mécanique, European Journal of Computational Mechanics (EJCM), European Journal of Environmental and Civil Engineering (EJECE), International Journal of Design and Innovation Research (IJODIR) et ceux publiés à partir de 2013 dans Mechanics & Industry sont considérés comme publications dans des revues internationales.

Ecrire explicitement dans le cas où un article est publié suite à un congrès, s'il y a eu un vrai processus d'expertise.

Indiquer par un changement de casse (italique, souligné, ...) les doctorants et les masters dans les publications.

Au final, le nombre total d'articles publiés est comptabilisé de la façon suivante :

Corps/évaluation	De la plus grande qualité	Satisfait pleinement aux critères	Mériterait d'être consolidé
Seuil pour MCF	$n \geq 6$	$3 \leq n < 6$	$n < 3$
Seuil pour PR	$n \geq 8$	$4 \leq n < 8$	$n < 4$

2. Encadrement scientifique

Seules les thèses achevées (soutenues) pendant la période de référence sont comptabilisées en tenant compte du taux d'encadrement indiqué par le candidat. Les thèses en cours ne sont pas prises en compte.

Exemple : une thèse encadrée à 50% soutenue entre le 1 janvier 2016 et le 31 décembre 2019 est comptabilisée pour 0.5.

Pour les MCF, les stages de master recherche M2 sont pris en compte dans l'encadrement scientifique en tenant compte du taux d'encadrement.

Exemples :

- un stage de M2 encadré à 100 % compte pour 0.25 ;
- un stage M2 encadré à 50% compte pour 0.125.

La contribution relative dans l'encadrement scientifique des stages de M2 est toutefois plafonnée à 1.

Attention :

Il convient de se concerter entre les différents encadrants et directeurs de la thèse préalablement quant aux taux d'encadrements dont la somme doit être de 100% (un recoupement des données

saisies par chaque candidat est effectué au niveau de la section quand c'est possible) et de **fournir des attestations**.

Pour les thèses étrangères, elles ne sont prises en compte que si elles font l'objet d'une co-tutelle et la part de l'encadrement du côté français est plafonnée à 50 %.

Au final, le taux d'encadrement doctoral est comptabilisé de la façon suivante :

Corps/évaluation	De la plus grande qualité A	Satisfait pleinement aux critères B	Mériterait d'être consolidé C
Seuil pour MCF	taux ≥ 1.7	$0.8 \leq \text{taux} < 1.7$	taux < 0.8
Seuil pour PR	taux ≥ 2	$1 \leq \text{taux} < 2$	taux < 1

3. Rayonnement et diffusion et Responsabilités scientifiques :

Pour ces rubriques, il n'y a pas de seuils fixés. L'évaluation pour ces deux critères se fait globalement. Il ne faut pas hésiter à mettre dans votre dossier tout élément qui selon vous est un indicateur de rayonnement ou qui peut être considéré comme une responsabilité scientifique. Il est aussi nécessaire de préciser si vous êtes participant, coordinateur d'un projet ou responsable pour l'établissement. Il ne faut pas hésiter à fournir des données chiffrées (ex : durée des mandats ou projets, montants des contrats, nombres de personnes dans les projets, les séminaires organisés...)

Voici quelques éléments comptabilisés (non exhaustifs) pour la partie rayonnement :

- les collaborations nationales et internationales (indiquer s'il y a un/des article/s) ;
- les participations à des jurys de thèse ou d'HDR externes à l'établissement (indiquer si membre, rapporteur, président...)
- les conférences invitées, uniquement si les conférences sont importantes ;
- les expertises nationales et internationales de projet (ANR, FUI, ...)
- les rédactions et/ou directions d'ouvrages (indiquer le rôle) ;
- les invitations et mobilités à l'étranger ;
- les cours dans des écoles d'été, d'hiver ;
- l'appartenance à des comités éditoriaux d'une revue reconnue par la section ;
-

Concernant les responsabilités scientifiques, les différents éléments suivants (liste non exhaustive) sont pris en compte :

- Contrats industriels ou publics (veiller à bien indiquer le rôle et le montant) ;
- Responsabilités de réseaux thématiques (GDR, COST...) ou de fédérations ;
- Responsabilité au sein d'un laboratoire (indiquer le rôle et l'effectif – direction, responsable de département, responsable d'équipe) ;
- Membre actif d'instances nationales d'évaluation (CNU, HCERES...)
- Direction d'école doctorale ;
- Membre actif de comités d'organisation de congrès (préciser le rôle et le nombre de participants) ;

4. Quelques informations complémentaires

Congés Maternité ou maladie :

Les personnes ayant eu un (ou des) congé(s) de maternité ou congé(s) maladie pendant la période de référence peuvent le mentionner. Cependant, la période évaluée est celle des 4 années civiles, à savoir du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019, les exigences sur les critères publications et encadrement sont alors revues en conséquence.

Répartitions des évaluations globales par corps et grade :

Pour les MCF la répartition des 20, 30 et 50% respectivement pour une note globale de A, B ou C n'a été que partiellement considérée par grade. Compte-tenu de la faiblesse de l'effectif de la classe EX, les MCF HC et EX ont été traités ensemble.

	Effectifs	A	B	C
MCF CN	190	38 20%	57 30,5%	95 49,5%
MCF HC	39	8 20,5%	10 25,6%	19 53,9%
MCF EX	7	1 14,3%	3 42,9%	3 42,9%
MCF Total	236	47 20%	71 30%	118 50%

Répartition des évaluations par grade pour les Maîtres de Conférences

Pour les PR, la répartition des 20, 30 et 50% respectivement pour une note globale de A, B ou C a été considérée par grade (PR2, PR1 et PREX).

	Effectifs	A	B	C
PR2	48	9 19%	15 31%	24 50%
PR1	48	10 21%	14 29%	24 50%
PREX (1 et 2)	60	12 20%	18 30%	30 50%

Répartition des évaluations par grade pour les Professeurs des Universités

Les élus de la liste du GTT-AUM de l'AFM